

Commune de
AVESNES-SUR-HELPE

59036

P.L.U.i - C.C.C.A

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes
du Cœur de l'Avesnois



Servitudes d'Utilité Publique

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**

D.D.T.M 59

**PLAN
1/1**

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C.)
de l'RTU
du Code de l'urbanisme

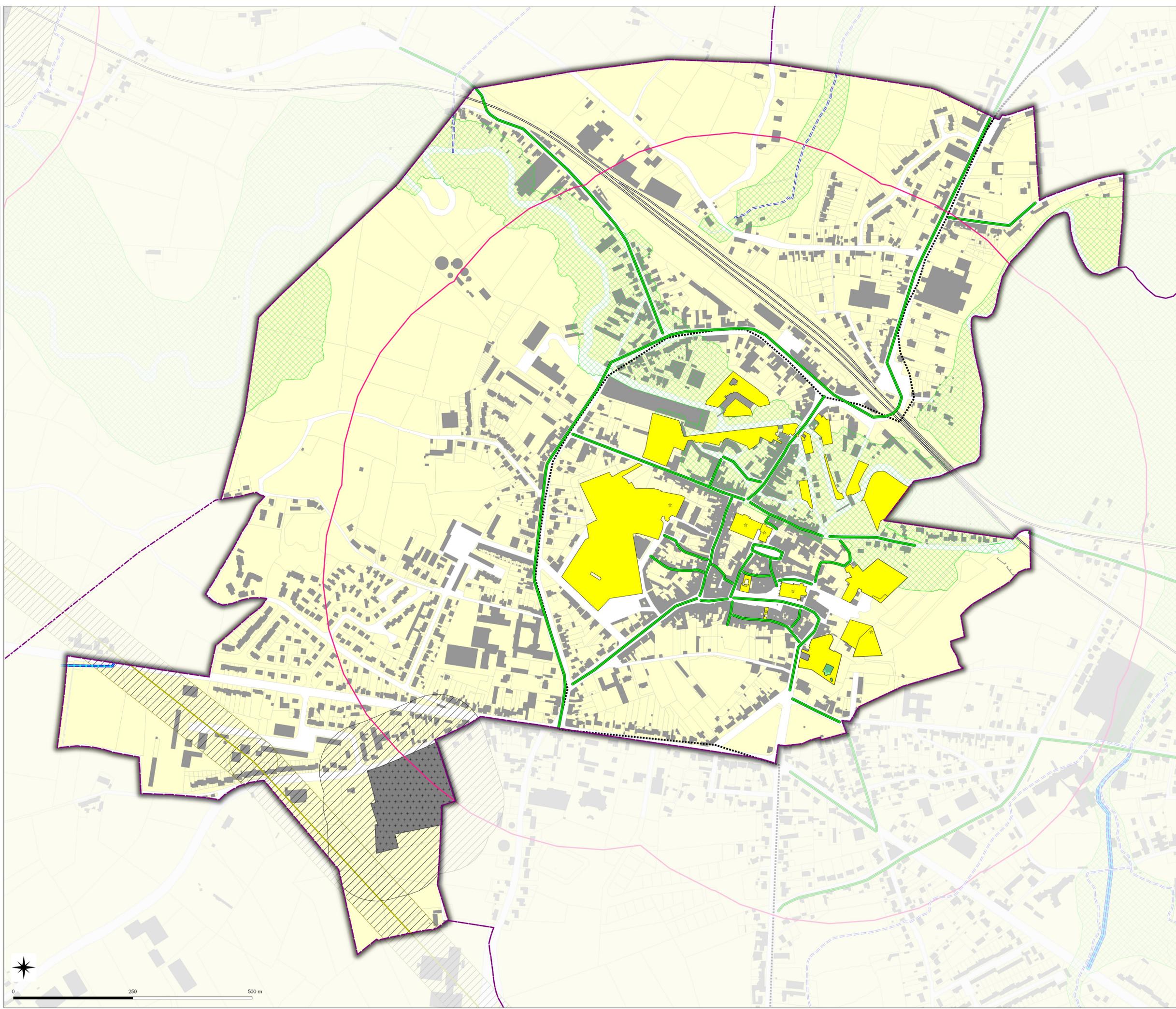
Type Procédure : Elaboration
Délibération du : 17/12/2015

Date de mise à jour :

Source : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / P3 - Ddtp
Email : ddtm59@nord.gouv.fr

LEGENDE

-  Limites communales
-  Parcelles_CCCA
-  Bât_CCCA
-  A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
-  A5 - Eau et Assainissement/Canalisations Publiques
-  AC1 - Protection des Monuments Historiques (Générateur)
-  AC1 - Protection des Monuments Historiques (Générateur)
-  AC1 - Protection des Monuments Historiques (assiette)
-  AC2 - Protection des Sites Naturels
-  EL7 - Alignement
-  EL11 - Interdiction d'Accès
- T1 - Protection des Lignes Ferroviaires**
-  T1 - Voie de service
-  T1 - Voie ferrée non exploitée
-  T1 - Voie ferrée principale
-  INT1 - Cimetières civils et militaires
-  INT1 - Zone de protection
-  PT2LH - Protection des Faisceaux Hertzien (Générateur)
-  PT2LH - Protection des Faisceaux Hertzien (zone de protection)
-  PM1 - PPR.N (Plans de Préventions des Risques Naturels)



0 250 500 m

Note:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>
Ou contacter directement le gestionnaire.